



## Compte rendu du GT national du 21 avril 2020

### Point 1 Reprise des activités de constitution et d'enlèvement des UT EAR 2020

#### **Organisation**

Question CFTC : Dans les Ets qui reprendront la constitution des UT (Unité de traitement) à partir du 29 avril, les **agents volontaires** ont-ils été tous identifiés et les Médecins de Prévention avisés afin qu'ils puissent s'entretenir au téléphone et s'assurer de leur aptitude à réaliser la mission RP ?

Réponse JM Quellec : Les MP seront avisés dans la semaine sachant que 2 à 3 agents seront présents dans chaque Ets (du 4 au 7 mai à Marseille) pour la reprise du traitement des questionnaires RP. Un membre du comité de direction et/ou le responsable de l'équipe logistique sera également présent sur site pour veiller à la sécurité des agents.

#### **Nettoyage des bureaux RP**

Question CFTC : Les responsables logistique de chaque Ets disposent-ils à ce jour de la fiche technique 3 et son annexe 4 afin d'organiser au mieux le nettoyage des locaux, dans le délai réduit d'ici le 29 avril ?

Réponse JM Quellec : Les chefs de Sar seront rapidement informés

Question CFTC : Dans la mesure où de nouvelles spécifications seront à mettre en oeuvre concernant le nettoyage des locaux, est-ce qu'un cahier des charges à transmettre aux Stés de nettoyage intervenant dans les Ets a été prévu au niveau national pour transmission et application en région ?

Réponse JM Quellec : Chaque Ets se mettra en relation avec son prestataire de nettoyage pour prévoir une action ciblée, ces Stés interviennent dans des protocoles compatibles avec les mesures de prévention.

#### **Prévention**

Question CFTC : Des stocks de lingettes et gel hydroalcoolique sont-ils bien constitués dans chaque Ets ?

Réponse JM Quellec : Pas de tension sur les approvisionnements en ce moment

Question CFTC : Aucun Equipement de Protection Individuel n'est prévu parmi les mesures de prévention (masques ou gants). Si ce n'est pas prévu au national il y a peu de chances que ce soit mis en place au niveau local ;

Réponse JM Quellec : La doctrine ministérielle préconise de réserver les masques aux agents en contact avec le public, ce qui ne sera pas le cas pour la reprise RP. Le masque n'est pas primordial si la distanciation est suffisante.

Il est donc préférable de minimiser la taille des équipes et de respecter les mesures de distanciation

Question CFTC : Jouve dispose certainement d'un protocole spécifique pour ses prestations durant cette période de confinement, cependant le protocole Insee lui a t'il été communiqué ?

Réponse JM Quellec : Oui le prestataire est destinataire de nos fiches de prévention

## Point 2 Ressources informatiques

Le nombre de connexions simultanées des postes nomades au réseau Insee dépend de deux éléments, Direct Access sur les serveurs applicatifs du CEI et la bande passante, les "tuyaux", dont la taille dépend du RIE et du fournisseur d'accès.

Olivier Lefebvre nous confirme la montée en charge de Direct Access. Le nombre de serveurs a été augmenté à ce jour, permettant de passer à 2000 connexions simultanées. Ainsi les 3700 agents équipés d'un nomade peuvent se connecter le matin ou l'après midi, dont 800 ont un accès sur la journée complète.

80% des agents (hors enquêteurs) sont équipés d'un poste nomade, les commandes de matériel suspendues depuis le confinement en raison des difficultés d'acheminement sont de nouveau en cours de livraison et les PC seront disponibles avant l'été (à condition que les équipes informatiques puissent les masteriser pour une utilisation en nomade).

## Point 3 Ordonnance

Jean Luc Tavernier remercie l'ensemble des agents pour leur implication dans le fonctionnement de notre Institut et nous confirme que la sortie du confinement ne se fera que de manière très progressive car nous avons la chance d'être en charge de missions qui peuvent être effectuées en télétravail. De plus, comme les transports en commun reprendront tout aussi progressivement nous nous orientons vers une partie du personnel sur site, l'autre en télétravail.

Dans Sirhius, tous les agents sont désormais considérés en télétravail et non plus en ASA pour certains d'entr'eux

Le DG, arguant qu'il ne veut pas segmenter la population des agents Insee, appliquera donc la seule obligation de poser 5 jours de congés ou ARTT pour la période du 16 mars

au 24 mai sans incidence sur les règles applicables aux jours de fractionnement. Ces jours de congé doivent être considérés comme de réels jours de repos, Karine Berger ajoute que les agents pourront poser ces jours aux dates qu'ils souhaitent, elles ne seront pas imposées, en accord toutefois avec la nécessité de service.

Les congés posés et validés avant le 17 mars pourront être annulés

Le sujet des primes exceptionnelles prévues pour les fonctionnaires est à l'étude car l'enveloppe est a priori maigre et les agents potentiellement concernés estimés à < 10%

Reprise d'activité

Un GT national "déconfinement" étudiera ce sujet en S18 OU 19

Pour les enquêteurs une reprise progressive est envisageable pour les relevés de prix dans un 1er temps pour une meilleure visibilité de l'évolution des prix.

#### Propositions écrites CFTC ( a postériori du GT)

- Afin de limiter les situations de tension dans certains services en cas de prise de 5 jours de congés nous proposons que les agents puissent **déposer ces jours sur leur CET**.
- Pour ce faire, nous suggérons un **déplafonnement** des limites annuelles et cumulées qui s'appliquent aux CET, (60j)
- Nous proposons d'élargir le don de jours de congé au delà de la sphère Insee afin que sur la base du volontariat, chacun puisse faire **don de jours de congés** aux personnels soignants .

Vos représentants CFTC à ce GT : Gisèle Lahi, Stephan Fesquet , Alexandra Albenque